

Voie de desserte Nord/Sud

## HALL D2 APPARTEMENT DE 4 PIÈCES n° D2 62 au 6ème étage

SEJOUR - CUISINE	33.71 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 01	12.08 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 03	10.14 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 02	10.13 m <sup>2</sup>
DGT	6.50 m <sup>2</sup>
SDB	6.30 m <sup>2</sup>
ENTREE	3.52 m <sup>2</sup>
RGT	3.29 m <sup>2</sup>
SDE	2.68 m <sup>2</sup>
WC	1.48 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>89.83 m<sup>2</sup></b>

BALCON	26.88 m <sup>2</sup>
	26.88 m <sup>2</sup>

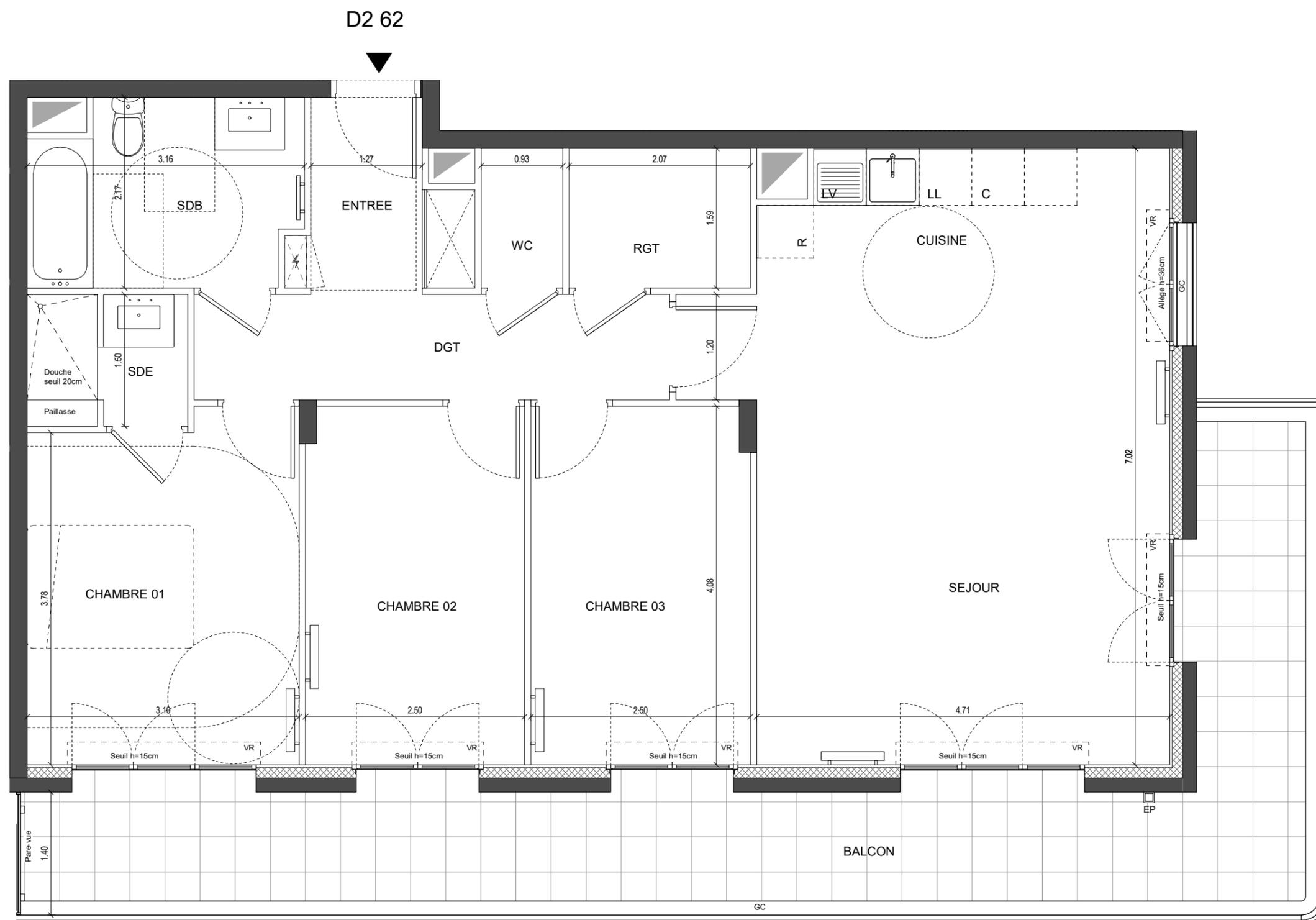
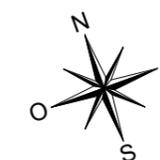
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>116.71 m<sup>2</sup></b>
---	-----------------------------

### LEGENDE

AP	Allège Pleine	SS	Sèche serviette
AV	Allège Vitrée		Radiateur
VR	Volet roulant	R	Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LV	Lave Vaisselle
	Soffite / faux plafond	LL	Lave Linge
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	C	Cuisson
PL	Placard	---	Retombée de poutre
EP	Eaux pluviales		

Indice A Juin 2022

Echelle :



PMR ÉVOLUTIF

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.